

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/03/2009

Réception par le Prefet : 23/03/2009

Publication : 27/03/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-4-2-2

Séance du vendredi 20 mars 2009

AIDE A L'HOTELLERIE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération N° CG-2008-5-2-2 du 12 décembre 2008 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une aide de :
 - 12 741 € à M. Thierry LERESTEUX à THANNENKIRCH, selon la fiche de présentation annexée au rapport;
 - 37 344 € à la Sàrl « Société d'exploitation des H.R. Kempf » à METZERAL, selon la fiche de présentation annexée au rapport;
 - 5 074 € à la Sàrl « Hôtel Restaurant les Quatres Saisons » à KRUTH, selon la fiche de présentation annexée au rapport;
- autorise le Président à signer les conventions types d'attribution de subventions correspondantes avec les maîtres d'ouvrage concernés ;

- précise que les crédits seront prélevés sur le chapitre 204, fonction 94, nature 2042, opération 2009-F241-170, du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions